



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 9 avril 2018

### COMPTE-RENDU

Le neuf avril deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS-DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – MM. CHASTANET Vincent – ROUSSEL Pascal – Mme PERRY Corinne – M. BUISSET Jérôme – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mme LOUAIL Céline – M. LEPERCQ Olivier.

Etait absente : Mme DUMONTIER Dominique

Mme Céline LOUAIL a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

#### Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

#### **1 – Approbation des comptes de gestion administratifs et de l'exercice 2017.**

##### *- Approbation des Comptes de gestion 2017*

Les comptes de gestion de Madame Valérie JEAMET, Trésorier de la Commune sont en concordance avec les comptes administratifs de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

##### *- Approbation des Comptes administratifs 2017*

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion.

Mme Marie-Hélène BOMPAS, Doyenne d'âge, prend la parole et propose au vote les comptes administratifs de l'exercice 2017 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

➤ **Lotissement Geneviève Vignes**

• Investissement :

- Dépenses	:	416 277.33
- Recettes	:	444 084.41

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	458 517.63
- Recettes	:	458 517.63

➤ **Lotissement Le Cormier**

• Investissement :

- Dépenses	:	15 838.84
- Recettes	:	7 919.42

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	7 919.42
- Recettes	:	7 919.42

➤ **Centre Aéré**

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	9 065.84
- Recettes	:	13 716.86

➤ **Caisse des Ecoles**

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	64 303.57
- Recettes	:	67 767.13

➤ **CCAS**

• Investissement :

- Dépenses	:	0.00
- Recettes	:	1 219.00

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	187 784.87
- Recettes	:	210 191.05

➤ **Mairie**

• Investissement :

- Dépenses	:	292 599.28	-	RAR : 288 040.00
- Recettes	:	320 459.64	-	RAR : 86 080.00

• Fonctionnement :

- Dépenses	:	1 040 706.06
- Recettes	:	1 722 285.38

### ➤ **Médiathèque**

- Investissement :
  - Dépenses : 802.27
  
- Fonctionnement :
  - Dépenses : 38 275.47
  - Recettes : 51 270.73

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2017 présentés.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

## **2 – Vote des budgets de l'exercice 2018**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge RENAUD, Adjoint aux Finances.

Après l'exposé de Monsieur RENAUD, Monsieur le Maire propose au vote les budgets de l'exercice 2018 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

### ➤ **Lotissement Geneviève Vignes**

- Investissement : 610 686.12
- Fonctionnement : 410 253.60

### ➤ **Lotissement Le Cormier**

- Investissement : 15 838.84
- Fonctionnement : 7 929.42

### ➤ **Centre Aéré**

- Fonctionnement : 13 151.02

### ➤ **Caisse des Ecoles**

- Fonctionnement : 63 173.56

### ➤ **CCAS**

- Investissement : 1 219.00
- Fonctionnement : 181 956.18

### ➤ **Médiathèque**

- Investissement : 1 802.27
- Fonctionnement : 47 102.99

## ➤ Mairie

- Investissement : 493 894.46
- Fonctionnement :
  - Dépenses : 1 323 676.86
  - Recettes : 1 607 512.68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **VOTE** les propositions nouvelles des budgets primitifs de l'exercice 2018.

### 3 – FISCALITÉ

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2017 de la taxe d'habitation (15.29%), de la taxe foncière sur les propriétés bâties (15.45%) et de la taxe sur les propriétés non bâties (37.17%), et propose de maintenir ces taux en 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET** un avis favorable aux taux d'imposition suivants pour 2018 :

	Base d'imposition	Taux	Produit
<b>Taxe d'habitation</b>	1 027 000	15.29%	157 028
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	875 800	15.45%	135 311
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	189 200	37.17%	70 326
		<b>Total</b>	<b>362 665</b>

### 4 – CONSEIL DÉPARTEMENTAL : demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions du Conseil Départemental, au titre d'ACTIV (Accompagnement des communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) Volet 3 « Dotation de Solidarité Communale », pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Montant HT de la dépense	Montant TTC de la dépense	Subvention sollicitée
Bâtiments communaux : travaux et divers	11 844.00 €	14 212.80 €	4 578.00 €
Création d'un City Stade	23 243.45 €	27 892.14 €	8 829.00 €
Voirie Communale	49 793.00 €	59 751.60 €	19 293.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès du Conseil Départemental, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **5 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE (CCVG) : demande de subventions**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier de subventions de la CCVG, au titre du Fonds de concours d'Aide aux Communes pour les travaux suivants :

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT de la dépense</b>	<b>Montant TTC de la dépense</b>	<b>Subvention sollicitée</b>
Divers travaux de voirie	37 633.50 €	45 160.20 €	3 763.35 €
Bâtiments communaux : remplacement des ouvertures	5 693.98 €	6 832.78 €	569.40 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour les travaux mentionnés auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **6 – CITY STADE : demande de subvention auprès du CNDS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet d'un city stade peut être subventionné par le Centre National pour le Développement Sportif, qui participe au financement des équipements sportifs afin de réduire les disparités territoriales sachant que la commune est située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de cette instance en vue de l'aménagement d'un city stade, au vu du plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Construction d'un city stade	23 243.45 €	CNDS (42 %)	9 762.25 €
		Conseil Départemental (38%)	8 829.00 €
		Autofinancement (20%)	4 648.69 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>23 243.45 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>23 243.45 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention pour le projet mentionné auprès du CNDS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention pour le projet d'un city stade auprès du CNDS, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **7 – RESSOURCES HUMAINES**

### **7-1 : Mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'abroger et de remplacer la délibération n°2018-01-03 du 8 janvier 2018, par la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

### **7-2 : Mise en place de la journée de solidarité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal d'instituer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **FIXE** le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1<sup>er</sup> mai, à savoir : le lundi de Pentecôte.

- **PRÉCISE** que cette disposition sera reconduite tacitement au-delà de l'année 2018, sauf nouvelle délibération prise après avis du comité technique.

- **PRÉCISE** que l'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 21 mai 2018.

## **8 – : ECOLE PUBLIQUE : MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire expose :

Le décret permettant un retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles primaire et maternelle a été publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques).

Le Conseil d'école s'est prononcé le 15 janvier 2018 en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

L'inspecteur départemental d'académie a été sollicité par courrier pour obtenir une dérogation permettant le retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018 et a émis un avis favorable (courrier en date du 23 mars 2018).

Les horaires proposés sont les suivants :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le passage aux 4 jours pour une application à la rentrée scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ADOpte** la nouvelle organisation des rythmes scolaires, selon les horaires proposés, pour une application à la rentrée 2018/2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Séance levée à : 22h20.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**